



KPMG Audit  
Rue de la Terre Victoria,  
Parc Edonia,  
35768 Saint-Grégoire  
*« inscrit sur la liste nationale des commissaires aux  
comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »*



Deloitte & Associés  
1 rue Benjamin Franklin  
44801 Saint-Herblain Cedex  
*« inscrit sur la liste nationale des commissaires  
aux comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »*

## Lumibird

Société Anonyme  
2 rue Paul Sabatier  
22300 Lannion

---

**Attestation des commissaires aux comptes  
sur les informations communiquées  
dans le cadre de l'article L. 225-115 4  
du code de commerce  
relatif au montant global des rémunérations  
versées aux personnes les mieux rémunérées  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018



KPMG Audit  
Rue de la Terre Victoria,  
Parc Edonia,  
35768 Saint-Grégoire  
« inscrit sur la liste nationale des commissaires aux  
comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »



Deloitte & Associés  
1 rue Benjamin Franklin  
44801 Saint-Herblain Cedex  
« inscrit sur la liste nationale des commissaires  
aux comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »

## Lumibird

Société Anonyme  
2 rue Paul Sabatier  
22300 Lannion

---

### **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4 du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

---

A l'assemblée générale de la société Lumibird,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 862 037,85 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Rennes et Saint Herblain, le 25 avril 2019

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Vincent Broyé  
Associé

Deloitte & Associés



Alexis Levasseur  
Associé

**SIEGE SOCIAL**

2 rue Paul Sabatier  
22300 Lannion

FRANCE

+33 (0)2 96 05 08 00

+33 (0)2 96 05 08 01

contact@lumibird.com

www.lumibird.com

## CERTIFICATION

### PREVUE A L'ARTICLE L.225-115 (alinéa 4)

### DU CODE DE COMMERCE

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société LUMIBIRD. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ressort à la somme de **862 037,85** euros.

Fait aux Ulis, le 1er avril 2019

Marc LE FLOHIC  
Président Directeur Général

